



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 59396

Texte de la question

Afin de remédier aux difficultés graves et croissantes que rencontrent, face aux bailleurs, les salariés à revenus modestes ou irréguliers pour l'accès au logement, y compris pour les logements sociaux, les comités interprofessionnels du logement ont mis en place le Loca-pass destiné à garantir aux bailleurs le règlement du loyer en cas de non-paiement par le locataire. Toutefois, malgré cette mesure, la plupart des bailleurs, y compris les bailleurs sociaux, continuent d'exiger des candidats à la location des cautions solidaires, qu'il ne leur est pas facile de fournir. Bien souvent, cette pratique a pour résultat que les salariés concernés se voient refuser l'accès à un logement décent. Devant cette situation, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué au logement et à la ville quelles sont les mesures qu'il est susceptible d'envisager pour faciliter l'accès au logement social en ce qui concerne les garanties de paiement des loyers.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59396

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : logement et ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2349